

Paix et sécurité mondiales

Le premier résultat serait de centraliser, d'accroître et de rationaliser la répartition des fonds que le gouvernement affecte à la recherche et à l'information de la population; le deuxième serait de créer une bibliothèque et une banque de données nationales en matière de paix et de sécurité; le troisième serait de fournir des locaux et des installations pour les congrès, les séminaires, et le reste, et d'assurer le financement d'autres organismes; quatrième, de fournir des installations et des ressources pour attirer au Canada des spécialistes qui travailleraient soit à l'institut, soit dans d'autres organismes; cinquièmement, de publier un rapport annuel sur les activités du gouvernement dans le domaine du contrôle des armements et de la sécurité; enfin, sixièmement, de permettre au Parlement d'étudier chaque année un rapport sur les activités de l'institut, notamment sur ses opérations financières.

Malheureusement, en répondant au chef de l'opposition quelques jours plus tard, le premier ministre n'a pratiquement pas donné suite à ses propositions, bien qu'il ait accepté d'amender le projet de loi pour y insérer une formule de la loi créant le Conseil économique du Canada pour parler du droit et de l'obligation qu'a l'institut de publier les conclusions éclairées de ces chercheurs. Comme les députés le savent maintenant, le gouvernement a ensuite présenté le projet de loi C-32, sachant que la mesure proposée ne recueillerait pas l'appui de tous les partis. Néanmoins, le débat de deuxième lecture a commencé le 17 avril.

Il est inutile de rappeler aujourd'hui tout ce qu'ont apporté au débat le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), le député de York-Peel (M. Stevens) et d'autres de leurs collègues, sauf pour faire remarquer une chose. Les préoccupations qu'ils ont exprimées et qui reflétaient le point de vue exposé par notre chef au premier ministre le 9 avril ont commencé à faire douter le gouvernement du bien-fondé de la formulation du projet de loi.

De fait, le chef de l'opposition a trouvé fort encourageante la lettre du 1^{er} mai qu'il a reçue du premier ministre. Elle répondait de façon plus détaillée aux préoccupations que notre parti avait exprimées près d'un mois auparavant. Plus précisément, mon chef est heureux que le premier ministre ait accepté de retrancher l'alinéa g) de l'article 5. Cela atténuera sans doute les craintes des centres existants d'étude sur le désarmement, la sécurité et le contrôle des armes relativement à la répercussion négative de l'alinéa g) de l'article 5 sur le financement de leur institution à même des ressources privées.

En deuxième lieu, quant à l'indépendance financière, mon chef est heureux aussi que le premier ministre ait accepté la proposition du très honorable député de Yellowhead qui voudrait que l'article 29 soit modifié pour inclure des crédits statutaires accordés tous les ans.

En troisième lieu, quant à la préoccupation de mon chef concernant l'indépendance de l'Institut par rapport au gouvernement, le chef de l'opposition a accueilli avec satisfaction l'engagement du premier ministre à retrancher les articles 25, 26 et 27 et à modifier l'article 28 en substituant les mots «peut fournir» au mot «fournira». Nous avons toutefois été déçus que le premier ministre continue à refuser au comité des affaires extérieures et de la défense nationale l'autorisation de demander à l'Institut d'entreprendre des recherches ou de le conseiller sur des questions relatives à la paix internationale et à la sécurité. Sans une modification de ce genre, on ne pouvait s'entendre.

Quatrièmement, l'autre grande question en litige entre le gouvernement et mon parti a trait à l'autonomie du conseil d'administration et à la nomination des membres du conseil. Le chef de l'opposition a trouvé que la proposition du premier ministre relative à de simples consultations au sujet de la nomination des membres du conseil ne suffisait guère pour assurer l'autonomie du conseil. Pour sa part, le chef de l'opposition proposait dans une lettre du 9 avril que ces nominations soient effectuées avec le consensus de tous les partis politiques représentés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Il a également proposé ultérieurement, pour rendre les consultations efficaces tout en conservant au gouvernement le pouvoir de désigner les membres du conseil d'administration, que l'article suivant soit ajouté:

• (1500)

Avant la nomination de certaines personnes prévue aux articles 6, 7 et 8, le ministre consulera le chef de l'opposition de Sa Majesté et obtiendra son appui.

Des consultations sérieuses comme celles-là assureraient l'autonomie politique de l'institut.

Le chef de l'opposition a recommandé en outre que le gouvernement consulte officiellement divers organismes nationaux pour obtenir des listes de candidats. Une liste préliminaire de ces organismes a été proposée au premier ministre. (M. Trudeau). Cette liste de personnes désignées constituerait une réserve dans laquelle le gouvernement choisirait ses candidats au conseil d'administration après avoir effectué les consultations dont j'ai parlé.

Il est fort regrettable que le gouvernement s'estime incapable d'accéder aux propositions concernant le conseil d'administration, bien qu'il se soit dit disposé à accepter la recommandation du chef de l'opposition qui voudrait que les consultations au sujet du conseil d'administration soient entreprises immédiatement. Toutefois, nous avons été encouragés en constatant l'empressement du premier ministre à se rendre à la recommandation du chef de l'opposition qui voudrait que l'article 28 soit modifié pour permettre au comité permanent comme au ministre de réclamer des études.

Il ne restait donc qu'une seule question en litige, soit la façon de procéder pour les nominations en vue de dissiper tout doute quant à l'impartialité du conseil d'administration qui pourrait ainsi jouir de la confiance et du soutien de tous les partis. Je suis heureux d'informer la Chambre que le gouvernement et la loyale opposition de Sa Majesté se sont finalement entendus à ce sujet.

Premièrement, le gouvernement a accepté la proposition du chef de l'opposition, que les consultations en vue de choisir les membres du conseil d'administration commencent immédiatement, surtout pour discuter de la nomination du président et celle de l'administrateur délégué, lesquelles donneront le ton quant à l'excellence de l'Institut. Deuxièmement, le gouvernement a convenu d'entamer immédiatement les consultations avec des organismes nationaux et des particuliers intéressés aux mises en candidature pour les postes d'administrateurs. Nous espérons, comme le premier ministre, je le sais, que l'on pourra s'entendre sur le choix des administrateurs avant que le comité ne termine l'étude du projet de loi. Troisièmement, en fonction de ces consultations, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale examinera le projet de loi